

KEYYO

Société anonyme au capital de 904.000,00 euros
Siège social : Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo
390.081.156 R.C.S NANTERRE

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012 et clos le 31 décembre 2012.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis d'après les normes IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

2.1. KEYYO

La société anonyme KEYYO est la société mère du groupe KEYYO.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémonique ALKEY.

En octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur télécom spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME, basé près de Bar-le-Duc (Meuse).

En juin 2012, la nouvelle dénomination sociale de cette société est KEYYO PROXIMITE.

Le chiffre d'affaires net de notre société a poursuivi son augmentation en passant de 20.057 K€ en 2010, à 22.007 K€ en 2011, à 21.834 K€ pour l'exercice 2012.

Après une hausse de + 9,7 % pour l'année 2011, il ressort à - 0,8% pour l'année 2012.

Le taux de marge brute est passé de 56.3 % à 57,3 % soit une augmentation de 1 point.

La marge brute représente le chiffre d'affaires de la société diminué du coût d'achat des minutes consommées, des achats de matériels revendus et des frais de liaisons louées.

Ces chiffres expriment la continuité des efforts entrepris par la société pour maintenir son chiffre d'affaires dans un contexte économique très difficile, particulièrement dans le secteur des télécoms, et ses marges, tout en développant de nouvelles activités. Durant l'exercice 2012, la société a réorganisé sa force commerciale et a développé de nouveaux partenariats.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 22.223 K€ contre 21.913 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de + 1,4 %.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 5.670 K€ contre 5.400 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de + 5%.

Ce poste augmente de 270 K€. Les principales variations sont les suivantes :

- Augmentation des sous-traitants pour 69 K€,
Cette augmentation est principalement due à l'accroissement au cours de l'exercice aux sous-traitants informatiques valorisé à 62 K€.
- Augmentation des frais de personnel extérieur nets pour 275 K€,
Les frais de personnel extérieur concernent essentiellement le coût des deux centres d'appels d'Abbeville et de Casablanca. Pour les besoins de l'accroissement de son activité et plus précisément de l'activité Télévente, KEYYO a demandé du personnel supplémentaire auprès de ces prestataires.
- Diminution des honoraires pour 46 K€,
Cette réduction correspond d'une part aux frais non récurrents de 2011 relatifs à la refonte de nos conditions générales de Vente et nos conditions générales de Service ainsi que des honoraires d'Audit d'acquisition, d'autre part à une gestion tendant vers l'optimisation des honoraires des conseils.
- Diminution des frais de déplacements de 36K€.

Les impôts et taxes s'élèvent à 342 K€ contre 367 K€ sur l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 4.580 K€ contre 4.249 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de + 7,8 %. L'effectif à fin d'exercice est de + 3 collaborateurs : 63 par rapport à 60 à la fin de l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 956 K€ contre 1.140 K€ sur l'exercice précédent, soit une diminution de 16 %.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 120 K€ contre 160 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de - 25 %.

Les autres charges s'élèvent à 690 K€ contre 376 K€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 314 K€.

La principale raison est l'accroissement du montant des pertes clients représentant une variation positive de 206 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Il est à noter que dans le même temps nous constatons d'une part, une diminution de 25 % des dotations pour clients douteux (- 40 K€) et d'autre part, une progression des reprises de provisions pour clients douteux de 16 % (+ 47 K€).

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 703 K€ contre 924 K€, soit une diminution de 23,9 %.

Le résultat financier fait apparaître un bénéfice de 32 K€ contre une perte de (588) K€ l'année précédente.

Le solde de ce résultat correspond essentiellement aux intérêts de DAT. Les autres produits et charges financières constatées sont d'une part les reprises des dépréciations rattachées à KEYYO MOBILE (titres de participation pour 350 K€ et compte courant pour 274 K€) inhérentes à la transmission universelle de patrimoine (TUP) intervenue au cours de l'exercice, et d'autre part le mali constaté lors de la TUP de KEYYO MOBILE (624K€).

Après un résultat exceptionnel négatif de (239) K€ et un produit d'impôt sur les sociétés de 66 K€, le résultat net de l'exercice 2012 s'élève à un bénéfice de 562 K€ contre bénéfice de 473 K€ pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 10.765 K€ contre 11.361 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie de 3.161 K€ au 31 décembre 2012.

2.2. Groupe KEYYO selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève au 31 décembre 2012 à 22.224 K€ contre 22.602 K€ au 31 décembre 2011, soit en légère baisse de -1,7 %.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 20.317 K€ pour l'exercice écoulé. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 423 K€ contre 207 K€.

Le résultat opérationnel récurrent 2012 s'élève à 860 K€ contre 626 K€ l'année précédente.

Le résultat financier s'élève quant à lui à 39 K€ contre 25 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte du produit d'impôt sur les résultats de 142 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 604 K€ contre bénéfice de 284 K€ l'année précédente.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2012 s'élève à 9.905 K€ contre 11.496 K€ l'année précédente.

3 - Filiales et participations :

• KEYYO PROXIMITE

Dans le cadre du développement de son parc client et de ses canaux de distribution, KEYYO a fait l'acquisition au 26 octobre 2011 de la société A-TRIBU TELECOM (re-dénommée KEYYO PROXIMITE en juin 2012), opérateur télécom spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME, basé dans la Meuse.

Cette société a été consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale, pour 12 mois au titre de l'exercice 2012, contre quatre mois pour l'exercice 2011.

L'exercice clos de KEYYO PROXIMITE au 31 décembre 2012 fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève au 31 décembre 2012 à 758 K€ contre 185 K€ pour l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 901 K€ contre 215 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (140) K€ contre (21) K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat net est une perte de (191) K€ contre (23) K€ pour l'exercice précédent.

4 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

4.1. Pour KEYYO :

KEYYO s'est attelée durant ces cinq dernières années à développer ses activités auprès des entreprises.

Sur un marché des télécoms en France en pleine déflation, KEYYO poursuit, conformément à sa stratégie de développement, sa croissance dans les télécoms d'entreprise, tandis que celle des Call shops doit faire face à un marché en déclin. Le chiffre d'affaires de l'activité cœur de métier du Groupe représente désormais 64 % du chiffre d'affaires annuel global contre 56% en 2011.

Les objectifs du Groupe KEYYO sont :

- de préserver, développer et étendre le contenu technologique de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- de déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- de répondre à plusieurs marchés avec des offres adaptées.

En 2013, l'activité du Groupe KEYYO devrait poursuivre sa croissance soutenue dans le secteur des télécoms d'entreprise grâce au déploiement d'offres commercialisées en 2012 et au lancement d'offres innovantes en 2013.

4.2 Pour **KEYYO PROXIMITE** :

KEYYO PROXIMITE, pour ce premier exercice au sein du groupe, a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 758 K€ et a effectué sa migration technique sur la plateforme télécom de KEYYO. L'équipe commerciale renforcée en 2012 et dans le premier semestre 2013 devrait permettre de poursuivre l'évolution de son chiffre d'affaires.

KEYYO soutiendra sa filiale dans son développement.

5 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Néant

6 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Depuis la fin de l'exercice 2012, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu.

7 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

- Facteurs de risques liés à KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entrepris parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible de la société est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. La société dispose également aujourd'hui de deux lignes de financement d'un montant total de 4.750 millions d'euros auprès des établissements de crédit.

Au 31 décembre 2012, aucune de ces lignes de crédit n'a été utilisée.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, KEYYO doit effectuer des choix technologiques en amont.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net au cours des dernières années est la suivante :

+ 338 K€ au 31/12/2008 ;
 +1.008 K€ au 31/12/2009 ;
 - 598 K€ au 31/12/2010 ;
 + 473 K€ au 31/12/2011 ;
 + 562 K€ au 31/12/2012.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

La société a retrouvé un résultat net positif de 2007 à 2009, après plusieurs années de pertes. En 2010, le résultat s'est retrouvé déficitaire pour renouer en 2011 avec un bénéfice. Compte tenu de cet historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste fragile.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO ont représenté sur l'exercice 2012 une charge totale de 112 K€.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle pour 22 K€
 - Police multirisque bureau pour 21 K€ ;
 - Police d'assurance en responsabilité des dirigeants pour 58 K€ ;
 - Le solde de 11 K€ concerne l'assurance des véhicules.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client :	16.04 % du CA ;
5 premiers clients :	21.11 % du CA ;
10 premiers clients :	38.65 % du CA.

- *Risques de taux de change*

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays qui représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de la société. L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

- Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

8 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Solde des fournisseurs au 31/12/12 en K€		En %	Solde des fournisseurs au 31/12/11 en K€		En %
En totalité	1 438	98%	En totalité	1 208	94%
Echus	435	30%	Echus	122	10%
A échéance à 30 J	875	59%	A échéance à 30 J	978	76%
A échéance à 60 J	128	9%	A échéance à 60 J	108	8%

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

9 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2012, la société a poursuivi ses efforts de recherche et développement.

Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux 2012 pour un montant de 371 K€, contre 326 K€ en 2011.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

10 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2012, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

Arrondi en euros	31/12/2012
- 18 745 Actions d'autocontrôle	106 346
dont 6 611 actions au titre du contrat de liquidité	
- 42 BMN MONETAIRE	498 021
- Comptes à terme	2 078 482
Total des valeurs mobilières	2 674 849

11 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 8 K€ et ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

12 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

KEYYO n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2012.

13 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

Noms	Date	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire
Magelio Capital détenue à 100 % par M. Philippe Houdouin	03/01/2012	ACHAT	400	5,75 €
	16/01/2012	ACHAT	500	5,50 €
	19/01/2012	ACHAT	100	5,50 €
	29/05/2012	ACHAT	1 000	5,38 €
	01/06/2012	ACHAT	965	5,30 €
	27/06/2012	ACHAT	12 000	5,50 €
	03/07/2012	ACHAT	3 000	5,50 €
M. Eric Saiz Administrateur	19/06/2012	VENTE	150 000	5,50 €
	06/12/2012	VENTE	75 000	5,50 €
	06/12/2012	VENTE	75 000	5,50 €
M. Michel Picot Administrateur	02 01 2012	ACHAT	50	5,60 €
	31 05 2012	ACHAT	100	5,26 €
Advest détenue à 100% par M. Michel Picot	31 01 2012	ACHAT	100	5,49 €
	21 03 2012	ACHAT	80	5,75 €
	29 03 2012	ACHAT	36	5,46 €
	31 05 2012	ACHAT	100	5,26 €
	01 06 2012	ACHAT	200	5,26 €
	08 06 2012	ACHAT	50	5,30 €
	14 06 2012	ACHAT	1000	5,42 €
	26 06 2012	ACHAT	9000	5,50 €

14 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

14.1 Rémunération du Président Directeur Général

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a renouvelé le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément au conseil d'administration du 2 décembre 2009, Monsieur Philippe HOUDOUIN perçoit depuis le 1er janvier 2011 une rémunération de 2.000 euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a versé à la société MAGELIO CAPITAL pour l'année 2012, des honoraires de 234 K€ hors taxes conformément à la convention de prestations de services préalablement autorisée par le conseil d'administration en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code du commerce relatives aux conventions réglementées, Monsieur Philippe Houdouin est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

14.2. Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2012 a décidé d'allouer 30.000 € de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 21 février 2013 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, la répartition a été la suivante :

- Eric SAIZ :	7.826 €
- Michel PICOT :	7.826 €
- Bernard-Louis ROQUES	5.217 €
- Aldo MAREUSE	5.217 €
- TRUFFLE CAPITAL	3.913 €

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

15 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

15.1. Pour la société KEYYO :

- **Monsieur Philippe Houdouin** nommé administrateur de la société le 19 mai 2006, renouvelé dans son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 12 avril 2012.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo	Directeur Général	x	x	x	x	x
Keyyo	Président Directeur Général	x	x	x	x	x
Magelio	Directeur Général	x	x	x	x	x
Lascom	Administrateur	x	x	x	x	x
Bladiphone	Président	x	x	x	-	-
Normaction*	Représentant Permanent du Président personne moral				x	
Keyyo Mobile	Représentant Permanent du Président personne moral	-	-	x	x	-
Keyyo Proximité	Représentant Permanent du Président personne moral	-	-	-	x	x
Holding Incubatrice Internet et Mobile SA	Administrateur					x

x : année d'exercice du mandat

* ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire 03/2011

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- Monsieur Eric Saiz est administrateur de la société depuis le 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Eric Saiz au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Bessy SARL	Gérant	x	x	x	x	x
Constructiva	Gérant	-	x	x	x	x
Prozinfo SARL	Gérant	x	-	-	-	x
Notex SARL	Gérant	-	-	-	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Bernard Louis Roques** a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 et a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Bernard Louis Roques au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
MoMac Wireless Holdings	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Truffle Capital	Directeur Général	x	x	x	x	x
Truffle Capital	Administrateur	x	x	x	x	x
Netbooster,	Administrateur	x	x	x	x	x
Populis Ltd	Administrateur	x	x	x	x	x
Populis	Administrateur	x	x	x	x	x
NetMedia Europe	Administrateur	x	x	x	x	x
Deny-All	Administrateur	x	x	x	x	x
Equitime	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
PeopleCube Holding B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
MoMac B.V	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
LeadMedia Group	Administrateur	x	x	x	x	x
BoosterMedia BV	Administrateur	-	x	x	x	x
Utel	Administrateur				x	x
Horizontal Software	Administrateur				x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Michel Picot** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Advest SA	Président	x	x	x	x	x
Diaxonhit (ex Exonhit Therapeutics)	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Amisco NV	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Telogic	membre du Conseil de Surveillance	-	-	x	x	-
Sigfox	Administrateur	-	-	x	x	x
Holding incubatrice Telecom et mobile	Administrateur			x	x	x
Holding incubatrice Internet	Administrateur			x	x	x
Holding incubatrice Logiciel	Administrateur			x	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **La société TRUFFLE CAPITAL** a été nommée administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 2 décembre 2009 en remplacement de Monsieur Mark Bivens démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier et a été renouvelé pour une durée de 6 ans le 31 mai 2012 soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Monsieur Mark Bivens représente TRUFFLE CAPITAL au Conseil d'Administration.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Mark Bivens au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	x	-	-	-	-
Keyyo	Représentant Truffle, Administrateur	-	x	x	x	x
Leadmedia Group	Représentant Truffle, Administrateur	-	x	x	x	x
MoMac Wireless Holdings	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Equitime,	Administrateur	x	-	-	-	-
BoosterMedia B.V.	membre du Conseil de Surveillance	-	x	x	x	x
PeopleCube Holding B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
NetMedia Europe	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Booster Media B.V.	membre du Conseil de Surveillance		x	x	x	x
Utel SAS	Représentant Truffle, Administrateur				x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Aldo Marcuse** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Aldo Mareuse au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	-	-	x	x	x
Orascom Telecom Algérie (OTA)	Administrateur	x	x	x	x	
Egyptian Company for Mobile Services (ECMS)	Administrateur	x	x	x	x	x
Mobilink	Administrateur	x	x	x	x	
Orascom Telecom Tunisia (OTT)	Administrateur	x	x	x	x	
Wind Acquisition Finance	Administrateur	x	x	x	x	
M link	Administrateur	x	x	x	x	x
Globalive Wireless	Administrateur	-	x	x	x	

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

15.2. Pour la SAS KEYYO PROXIMITE:

La société **KEYYO S.A.** représentée par **Monsieur Philippe Houdouin** est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

16 - Informations sociales :

Effectif du Groupe KEYYO	Au 31/12/12	Au 31/12/11	Au 31/12/10
- Cadres	47	41	41
- Non Cadres	22	26	20
- Apprenti	1		
Total	70	67	61

Il s'agit des effectifs du Groupe KEYYO à chaque date de clôture.

L'effectif du groupe est constitué au 31 décembre des effectifs de KEYYO (63 salariés) et de sa filiale KEYYO PROXIMITE (7 salariés).

17 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

18 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

19 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2012, les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

	Pourcentage de détention en capital	Pourcentage de droits de vote
TRUFFLE CAPITAL	43%	43%
MAGELIO CAPITAL	13%	13%
OTC	8%	8%
NEXTSTAGE	5%	5%

Il est précisé, qu'à ce jour, le pourcentage des actions en autocontrôle est passé à 6 % en raison du programme de rachat de titres (cf. point 22).

Aucune action ne donne droit à un vote double.

20 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par TRUFFLE CAPITAL à hauteur de 43 % de son capital au 31/12/2012.

21 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2012, la société KEYYO détient un total de 176.732 titres d'autocontrôle (dont 6 611 titres relatifs au contrat de liquidité) pour une valeur comptable de 939 K€.

L'évaluation au 31 décembre 2012 de ces titres s'élève à 1 074.531 €.

22 - Programme de rachat d'actions propres :

Il est rappelé que l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2012 a donné tous pouvoirs dans sa douzième résolution au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général pour faire acheter ses propres actions par la société dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Un descriptif ayant pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société a été signé le 12 juin 2012 et publié le 13 juin 2012.

Les objectifs de ce programme sont de :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- les annuler en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact de la dilution des actionnaires en cas d'opérations d'augmentation de capital ; l'assemblée générale du 31 mai 2012 ayant donné dans sa quatorzième résolution tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à ces annulations ;
- les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Dans le cadre de ce programme, la société KEYYO a procédé, aux acquisitions suivantes :

- Cent cinquante mille (150.000) actions, le 19 juin 2012, auprès de Monsieur Eric SAIZ, membre du conseil d'administration de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de huit cent vingt-cinq mille (825.000) euros (cours de bourse au 19 juin 2012 : 5,50 euros).
- Vingt mille (20.000) actions, le 29 juin 2012, auprès de Ram Mukamda, actionnaire de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de cent dix mille (110.000) euros (cours de bourse au 26 juin 2012 : 5,50 euros).
- Cent cinquante mille (105.497) actions, le 2 juillet 2012, auprès de TRUFFLE CAPITAL, actionnaire principal et membre du conseil d'administration de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de cinq cent quatre-vingt mille deux cent trente-trois et cinquante centimes (580.233,50) euros (cours de bourse au 2 juillet 2012 : 5,50 euros).

Conformément au descriptif de programme susvisé, l'un des objectifs de ces rachats est de permettre une relation des actionnaires lors d'une réduction de capital pour annuler les titres acquis en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Le Conseil d'administration en date du 10 octobre 2012 a décidé de réduire le capital social de la société par annulation de 275.538 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune.

Le montant du capital a été, en conséquence, réduit de 88.172,16 euros pour être ramené de 992.172,16 euros à 904.000 euros divisé en 2.825.000 actions de 0,32 euros de nominal chacune.

Le conseil d'administration a décidé par ailleurs d'imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées qui est de 1.515.379,89 euros et leur valeur nominale qui est de 88.172,16 euros soit la somme de 1.427.207,73 euros sur le compte prime de fusion qui sera réduit de 5.816.825,87 euros à 4.389.618,14 euros.

Enfin, toujours dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société KEYYO a procédé, le 15 novembre 2012, aux acquisitions suivantes :

- Soixante-seize mille trois cent soixante-seize (76.376) actions, le 15 novembre 2012, auprès de RRA Vendôme. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions à un prix de 5,50 € par action, soit pour un montant total de quatre cent vingt mille soixante-huit euros (420.068 €)

- Soixante-quinze mille (75.000) actions, le 6 décembre 2012, auprès de Monsieur Eric SAIZ, administrateur de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal de 5,50 euros par action étant précisé que la transaction est faite à un prix inférieur à celui du prix du cours de bourse au jour de la transaction conformément à l'article 7 du règlement n° 90-04 de l'ancienne Commission des Opérations de Bourse, soit pour un montant total de quatre cent douze mille cinq cent (412.500) euros (cours de bourse au 6 décembre 2012 : 5,65 euros).

Il est en outre rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2012 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 82.413,04 € en espèces ;
- 6.611 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2012 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 42.828 actions
- les cours moyens des achats et des ventes : cours moyen des achats à 5,66 € et cours moyen des ventes à 5,72 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 176.732 titres. Il est rappelé que la société détient 6.611 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 938.914,13 € (y compris contrat de liquidité)
- le nombre des actions utilisées : néant

23 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

La société KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer gratuitement 32.000 actions aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007.

Un plan d'attribution gratuite a été mis en place et signé en date du 3 mars 2009.

Il est rappelé que ce plan prévoit que l'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis que les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Une première attribution a été effectuée le 3 mars 2009 et par décision du 3 mars 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 27.500 actions sont définitivement attribuées au profit des bénéficiaires d'option remplissant à ce jour les conditions visées audit plan. Les formalités d'inscription des actions attribuées sous forme nominative ont été accomplies auprès du teneur de compte de la société, CACEIS CORPORATE TRUST.

Dans le cadre de ce plan, une seconde attribution a été effectuée et notifiée le 1^{er} avril 2012 pour 3000 actions. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions plafonné à 100.000 titres.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a mis en place ce nouveau plan qui reprend les mêmes caractéristiques que le premier.

Une première attribution a été effectuée le 1^{er} juin 2009 et par décision du 1^{er} juin 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'était écoulée et que par conséquent 18 750 actions avaient été définitivement attribuées, et inscrites sous forme nominatives.

Une seconde attribution a été effectuée le 1^{er} juillet 2010 et par décision du 1^{er} juillet 2012, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 49 500 actions ont été définitivement attribuées et inscrites sous forme nominatives chez le teneur de compte..

Deux nouvelles attributions ont été effectuées le 2 mai 2011 et le 30 décembre 2011. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

24 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à la somme de 561.592,95 € correspondant au résultat à affecter :

- à hauteur de 28.079,65 euros sur le compte Réserve légale qui sera ainsi portée à 28.079,65 euros;
- à hauteur du solde soit la somme de 533.513.30 euros sur le compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

25 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2012 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L225-100 alinéa 7 du code commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'Administration est joint au présent rapport.

Date de l'Assemblée - Objet et montant autorisé – Conditions et modalités d'émission –	Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Catégories de bénéficiaires	Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement	Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance)
<p>AGM du 30 mai 2007 - 14^e résolution</p> <p>Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond d'actions qui pourront être attribuées : 32.000 actions Echéance : 30 juillet 2009</p>	<p>Conseil d'administration du 11 février 2009</p>	<p>Mandataires sociaux et membres du personnel</p>	<p>3.000 en période d'acquisition 27.500 attribuées définitivement</p>	<p>1.500</p>
<p>AGM du 27 mai 2009 - 17^e résolution</p> <p>Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond d'actions qui pourront être attribuées : 100.000 actions Echéance : 27 juillet 2011</p>	<p>Conseil d'administration du 27 mai 2009</p>	<p>Mandataires sociaux et membres du personnel</p>	<p>14 833 en période d'acquisition 68.250 attribuées définitivement</p>	<p>16 917</p>
<p>AGM du 24 mai 2011 - 10^e résolution</p> <p>Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS* Plafond : 2.000.000 euros Echéance : 24 juillet 2013</p>	<p>Non mise en œuvre</p>	<p>Actionnaires</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Néant</p>
<p>AGM du 24 mai 2011 - 13^e résolution</p> <p>Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès</p>	<p>Conseil d'administration du 23 septembre 2011</p>	<p>Bénéficiaires de l'opération</p>	<p>45 887 €</p>	<p>1 974 113 €</p>

<p>au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (L 225-138 du Code de Commerce) Plafond : 2.000.000 euros en nominal</p> <p>Echéance : 24 juillet 2013</p>				
<p>AGM du 24 mai 2011 - 14e résolution</p> <p>Emission de Valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre des offres visées au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier.</p> <p>Plafond : 2.000.000 euros</p> <p>Echéance : 24 juillet 2013</p>	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant
<p>AGM du 24 mai 2011 - 16e résolution</p> <p>Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond d'actions qui pourront être attribuées : 100.000 actions</p> <p>Echéance : 24 juillet 2013</p>	Non mise en œuvre	Mandataires sociaux et membres du personnel	Non utilisée	Néant

26 – Résultats des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	904 000	992 172	946 285	864 000	786 139
b) Nombre d'actions émises	2 825 000	3 100 538	2 957 142	2 700 000	2 456 485
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	22 223 645	22 006 533	20 056 516	18 203 840	16 108 484
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	1 118 199	1 954 055	1 587 227	1 323 971	1 073 751
c) Impôt sur les bénéfices	-65 963	-157 286	-51 586	-70 912	-58 207
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1 184 162	2 111 341	1 638 813	1 394 883	1 131 958
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	561 593	473 002	-598 324	1 007 887	338 125
f) montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,42	0,68	0,55	0,52	0,46
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,199	0,153	-0,202	0,373	0,138
c) Dividende versé à chaque action					
III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Nombre de salariés	63	60	60	58	49
b) Montant de la masse salariale	3 047 725	2 839 958	2 673 892	2 366 990	1 992 372
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 532 503	1 408 720	1 408 720	1 408 720	1 408 720

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration